SNUDI 44 FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Ecoles, PsyEN et AESH
FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

BOURSE DU TRAVAIL FERNAND PELLOUTIER
2, place de la Gare de l'Etat – 44200 NANTES
Tél : 02 28 44 19 20 **Email : snudi44fo@gmail.com** **Site Internet : snudifo44.fr**

Questions diverses pour le CSA SD carte scolaire du 8 février 2023

Madame la DASEN, nous avons l'honneur de vous faire connaître les questions que nous souhaitons voir abordées lors du CSA SD du 08/02/23.

Quels sont les critères retenus pour :
- les fermetures de classes ?
- les ouvertures de classes ?

Comment expliquer que certaines écoles soient en mesure de fermeture et d'autres non avec des moyennes d'élèves par classe similaires ?

Comment expliquer que certaines écoles soient en mesure d'ouverture et d'autres non avec des moyennes d'élèves par classe similaires ?

De quelle façon est prise en compte l'impact sur les autres classes dans les situations des "dispositifs" : GS, CP à 24 et GS, CP, CE1 dédoublés ?

Est-il tenu compte et de quelle manière la présence au sein des écoles d'autres "dispositifs" : ULIS, LIS, passerelles, dispositif d'accueil des TPS ...

Des critères "non comptables" sont-ils pris en considération dans les mesures de fermeture-ouverture, tels que :
- indicateurs PSC des familles
- accueil de public spécifique : élèves allophones, enfants du voyage....
- présence de dispositifs ULIS, de dispositifs passerelles
- inclusion (élèves MDPH et autres élèves avec trouble du comportement non notifiés MDPH)
- santé des personnels (collègues en temps partiels thérapeutiques, agents BOE, indicateurs RPS tels que le nombre d'arrêt de travail et de déclaration d'accident de service ....)
- projets de densification immobilière (logements en construction livrables en cours d'année...)
- contraintes batimentaires : salles de classe trop petites, classes sur plusieurs sites, travaux importants prévus dans l'année scolaire

Pour les critères qui seraient pris en compte, quelles seraient les modalités de calcul ?

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien prêter à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Madame la DASEN, l'expression de notre considération.

Le SNUDI FO 44